



**CONTRAT DE LOCATION
DE LA SALLE POLYVALENTE**

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre ROUMILHAC, agissant en qualité de Maire de Blanzac,

Et

Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

Tel : **Portable :**

Agissant au nom de l'association ci-après désignée (éventuellement) :

.....

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur le Maire met à la disposition du preneur désigné ci-dessus la salle polyvalente.

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et en accepte toutes les clauses sans restriction.

Conditions de location :

• Date(s) de la location :

Type de location : avec cuisine – sans cuisine (rayer la mention inutile)

Vaisselle : nombre souhaité :

Durée :

Montant :

• Arrhes : Restant dû (à la remise des clés) :

• CAUTION (½ location) soit :

La réservation ne sera effective qu'après signature du contrat, du règlement intérieur et versement des arrhes.

Les clés ne seront remises au preneur, qu'après règlement du montant de la location et de la caution (chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Désignation :

La salle polyvalente comprend :

- La salle principale avec estrade modulable
- Une Cuisine aménagée
- Un vestiaire
- Un bar avec évier, une table inox avec 2 tiroirs, un réfrigérateur et un congélateur
- Des sanitaires (WC dames, hommes, handicapés) équipés (distributeur papier, poubelles, combinés toilettes, distributeur de savon et essuie-mains à chaque lavabo
- Un local pour réserves avec chambre froide et téléphone mural pour urgences.
- Le mobilier composé de :
 - 40 tables pliantes + 2 en cuisine
 - 179 chaises
 - 3 chariots pour tables
 - 2 chariots pour chaises
 - 1 réfrigérateur (bar)
 - 1 chambre froide (réserve)
 - 1 bloc de cuisson avec 2 tables inox
 - 1 grande table inox avec étagère
 - 2 meubles de rangement inox
 - 1 lave-vaisselle inox
 - 1 poubelle
 - 2 bacs roulants (extérieur) 330 L
 - La vaisselle, éventuellement (liste jointe pour cuisine et bar)
 - 2 extincteurs (salle) + 1 extincteur (cuisine)

Eau, gaz, électricité :

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité sont prises en charge par la commune et sont incluses dans le prix de la location ci-dessus indiqué.

Remise des clés :

Les clés sont à retirer la veille de la location, un état des lieux sera établi, et y seront rendues après un contrôle des lieux et de l'inventaire, le lendemain de la location.

En cas de fermeture de la Mairie, la prise et reprise des clés ainsi que le contrôle des lieux se feront auprès d'un des responsables désignés.

Fait à Blanzac le :
La mairie,

Signature du locataire
Avec la mention « lu et approuvé »